

1^{er} mars 2012 Media : agence Europe

Le lien : <http://www.agenceurope.com/FR/index.html>

Consacré à "l'activation de l'action maghrébine commune"

Le sommet maghrébin aura lieu durant le deuxième semestre de l'année en cours

La réactivation de l'UMA, un tournant décisif

Les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont convenu de tenir leur prochain sommet en Tunisie durant le second semestre de l'année en cours, a annoncé lundi le porte-parole de la présidence de la République tunisienne, Adnan Mansar.

Ce sommet, dont la date sera fixée après consultations entre les capitales des pays de l'UMA, sera consacré "à l'activation de l'action maghrébine commune selon une nouvelle vision répondant aux aspirations et aux ambitions des peuples de la région", conformément à la déclaration finale de la 30^e session du conseil des ministres de Affaires étrangères de l'Union, a dit M. Mansour, lors d'une conférence de presse à Tunis.

La question de la dynamisation des structures de l'UMA a été abordée par le président tunisien Moncef Marzouki avec les chefs d'Etat des pays concernés, à l'occasion de sa tournée au Maroc, en Algérie et en Mauritanie (6-13 février), a-t-il rappelé, ajoutant que ses entretiens avec ses hôtes ont porté également sur la création d'une zone maghrébine de libre échange et d'un marché commun, ainsi que la possibilité de généraliser aux citoyens des cinq pays l'exercice de cinq libertés fondamentales, à savoir les libertés de circulation, de résidence, de propriété, d'investissement et de participation aux élections municipales, partout où ils sont établis.

Les résultats de la tournée de M. Marzouki ont fait l'objet d'un suivi lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du Maghreb, tenue le 18 février à Rabat, où il a été convenu de tenir la prochaine réunion du conseil de la présidence de l'UMA au milieu de cette année en Tunisie, avec le consentement de la Libye qui assure la présidence tournante du Conseil, a-t-il ajouté.

Une étude de l'Institut marocain des relations internationales (IMRI), intitulée "Printemps arabe: le Maghreb face au défi sécuritaire" -sélectionnée par la Revue française de défense nationale (RDN) qui l'a publiée dans son numéro de février 2012-, souligne que la réactivation de l'UMA amorce un tournant décisif, qui doit obéir à l'instauration d'une véritable démocratie dans la région, assurer le développement économique et social au profit de ses peuples et s'affirmer en tant que groupement régional indispensable dans le contexte de la mondialisation.

"L'édification de l'union maghrébine obéit également à des impératifs sécuritaires liés à la région, qui se doit de lutter contre le terrorisme et les différentes formes de trafic", explique Jawad Kerdoudi, auteur de cette étude.

La menace sécuritaire se trouve aggravée du fait que le Maghreb devient une terre de transit pour les migrants en provenance de l'Afrique sub-saharienne et que les organisations terroristes, AQMI en tête, s'activent dans la région du Sahel, poursuit l'auteur.

L'étude recommande que l'effort maghrébin soit regroupé dans une même institution dès lors que le spectre de la menace terroriste plane sur l'ensemble de la région.

Elle appelle également à une implication des différents partenaires de la région, dont l'Union européenne, étant donné sa double mission : sécuritaire et aide au développement.

Le volet sécuritaire, écrit l'auteur, se décline en plusieurs actions: aide financière spécifique pour les pays d'origine et de transit, accords de réadmission, coopération en matière de police, de renseignement et dans le domaine judiciaire.

L'étude met en avant les efforts du Maroc dans ce cadre à la faveur de son statut avancé, qui comporte un chapitre sur la coopération sécuritaire, prévoyant la création d'un Institut supérieur de

la lutte contre la criminalité, le développement du mécanisme de contrôle des frontières et la participation du Maroc aux organismes européens sécuritaires (CEPOL, EUROPOL, EMCDA). L'étude propose que l'UE prenne en charge le volet de l'aide au développement à travers le Processus de Barcelone, la Politique européenne de voisinage, et les accords d'association bilatéraux conclus avec chaque pays du Maghreb.